



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 septembre 2021

L'an 2021, le 21 septembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Salle du Centenaire, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 17 septembre 2021.

Présents : M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON, Mme Véronique PARRATON, M. Hervé BUATIER, Mme Fabienne RAVET, M. Olivier ABRIAL, M. David LAURENT, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, Mme Sylvie DEBARD, M. Jean-Louis BALLUTO, Mme Colette MASNADA, M. Xavier MAISONNEUVE, Mme Patricia CUZENARD, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie REVOL, Mme Morgane SARTORETTI, Mme Marina ALBANO, M. Eric PERRET

Secrétaire de séance : M. Xavier MAISONNEUVE

L'examen du compte-rendu de juillet est reporté.

Social – Proposition de mutuelle aux habitants

Mme PARRATON relate le travail effectué par la commission sociale sur ce projet. De nombreux Attignatis accèdent difficilement aux soins et il semble judicieux de leur proposer une solution de couverture collective. Après consultation de plusieurs organismes, l'offre de Solimut paraît la plus adaptée car ouverte à tout résident et tout salarié d'Attignat, sans limite d'âge ni questionnaire de santé, avec plusieurs formules tarifaires. Cette mutuelle organise également des actions de dépistage, de sensibilisation, sur des thématiques diverses.

A l'unanimité le Conseil conclut un partenariat avec Solimut par lequel la Commune s'engage à communiquer sur cette offre et à mettre occasionnellement à disposition une salle pour des permanences locales. Il est précisé que la Commune ne verse aucune participation financière et que l'adhésion à cette mutuelle reste une démarche individuelle et facultative. Une première réunion d'information aura lieu le 30 septembre.

Bibliothèque – Subvention liée au spectacle du 3 juillet

Mme DEBARD explique que le spectacle du 3 juillet dernier joué par « les Charentaises de luxe » était organisé par la Bibliothèque d'Attignat avec la participation conjointe du Département (50%) et de la Commune (50%) dans le cadre de la programmation des « Cocktails du Château ». A l'unanimité le Conseil vote la subvention correspondant à ce premier évènement en faveur de l'association de la Bibliothèque. *Le même principe s'appliquera au prochain concert « Elle » du 2 octobre.*

Agora – Evolution des droits de place

M. le Maire a fixé par arrêté les redevances liées à l'occupation commerciale des espaces publics notamment de l'Agora. Au 1^{er} octobre elles seront de 2,50 € le mètre linéaire par demi-journée pour les équipements de commerce (étals, présentoirs...), de 30 € la demi-journée pour l'emplacement d'une camionnette, de 600 €

annuels l'installation d'un appareil distributeur d'aliments (avec facturation de l'électricité consommée si raccordement à un compteur municipal).

Agora – Vente du local de l'Auto-école

M. le Maire fait part du souhait de M. BALLANDRAS d'acquérir le local commercial qu'il loue actuellement pour son activité d'auto-école. En considérant la valeur foncière, le coût de construction et les aménagements opérés par la Commune depuis deux ans, M. le Maire propose de vendre au prix de revient soit 82 000 euros hors taxes. Le Conseil valide cette transaction à l'unanimité.

Foncier – Fixation définitive du montant d'acquisition d'un bien

Le Conseil avait voté en avril l'achat du terrain nu « La Genetière » situé face à la Mairie. Le Service du Domaine a depuis rendu son estimatif et, pour en tenir compte, il est proposé de rehausser le prix à 52€/m². Le Conseil valide cette disposition à l'unanimité. L'aménagement voulu par la Municipalité se fera dans le respect de l'environnement, de la végétation et des arbres rares qui composent ce parc.

Maison France Services – Création d'un emploi non-permanent

M. le Maire rappelle qu'une Maison France Services multi-sites verra le jour à Polliat et à Attignat. L'aménagement de la salle des mariages débutera lundi prochain. Les deux communes se sont coordonnées sur les horaires d'ouverture et les ressources. Afin de respecter les obligations réglementaires et après échange avec la Préfecture, Attignat doit mettre en place un emploi municipal dédié à ce service. Le Conseil vote à l'unanimité la création d'un poste d'animateur à mi-temps de la MFS, à travers un contrat de projet.

Autres délibérations

Le Conseil, à l'unanimité sauf précision contraire,

- Acquiert gratuitement une parcelle d'environ 40 m² à l'arrière de l'Agora auprès de Bourg Habitat, afin d'aménager une aire de livraison pour les commerçants et habitants.
- Cède à la société Jérôme concept un terrain nu de 868 m² relevant du domaine privé communal en zone artisanale, afin qu'elle développe ses activités, au montant estimé par le Domaine à 21 700 euros (abstentions de MM. BESSON et BALLUTO).
- Autorise une extension du réseau électrique en vue de construire conditionnée à la participation financière intégrale du pétitionnaire.
- Conclut une convention avec l'Agence départementale d'ingénierie apportant son expertise et ses compétences architecturales sur le projet d'îlot scolaire.
- Accepte la redevance proposée par GRDF concernant des chantiers sur le domaine public (4€).

Rapports divers

Annie SOCHAY, 1^{re} adjointe

Les 100 élèves de Saint-Pierre- Chanel et les 318 de l'Ecole publique ont repris les cours. 12 enfants composent la section ULIS. La cantine est en partie réinstallée dans le Centre culturel jusqu'à la toussaint et l'amélioration espérée de la situation sanitaire.

Le Conseil municipal des enfants réuni samedi dernier veut travailler sur les décorations de Noël.
Le Syndicat Veyle-Reyssouze-Vieux-Jonc va réviser son dispositif de relève des compteurs d'eau.

François BESSON, 2^e adjoint

La Fête patronale aura lieu les 25-26 septembre avec les animations habituelles : course pédestre, vogue, repas, feu d'artifice, vide-greniers, attractions foraines.

L'accès à l'Espace Salvart sera conditionné à la présentation du pass sanitaire vérifié par des agents de sécurité. Les visiteurs contrôlés une première fois se verront remettre un bracelet leur permettant de revenir sans remontrer leur pass.

Olivier ABRIAL, 6^e adjoint

Une seule entreprise a pour l'heure accepté la conciliation amiable relative aux désordres de la salle de tennis.
On attend les réponses des autres.

M. le Maire remercie Mmes PERRET et DEBARD d'avoir organisé la distribution du bulletin municipal.

Inauguration des logements de l'Agora le 23 septembre à 16h à l'initiative de Bourg Habitat

Concert « Elle » le 2 octobre au Centre culturel

Prochain conseil municipal le 26 octobre

Le Secrétaire de séance,
Xavier MAISONNEUVE

Le Maire,
Walter MARTIN